



## Bulletin municipal de la commune de Vaour – Octobre 2016-n°3

### Le mot de l'équipe municipale

Vaourais d'origine ou d'adoption, nous avons tous choisi d'habiter ici, et ce n'est pas rien. Nous sommes donc tous attachés, chacun à sa façon, à notre village. Notre engagement s'exprime de bien des manières : développement d'activités professionnelles, projets associatifs, entretien de sa propriété, connaissance du territoire ou encore engagement politique au sein de la collectivité. Toutes ces manières d'être au village en font sa richesse et son dynamisme. Elles se croisent bien souvent pour chaque habitant que l'on ne peut réduire à une fonction.

Au sein du conseil, les personnalités ne sont pas uniformes. Pour travailler ensemble, c'est justement cette diversité qui permet de dépasser nos intérêts particuliers pour rechercher un intérêt général.

De ce fait, le rôle du conseil est bien de se situer sous un autre angle que celui de l'esprit partisan.

En basant notre action sur ce qui nous unit, en essayant de garder l'ouverture et la transparence nécessaire au débat démocratique à travers les commissions en particulier, mais également au cours des "réunions citoyennes" où l'intelligence collective trouve toute sa mesure, c'est cet esprit que nous tentons de faire vivre pour participer à construire l'avenir de Vaour.

"l'équipe municipale

### Sommaire

#### INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseils municipaux :

du 19.05.2016 p1

du 16.06.2016 p2

du 15.09.2016 p2

**Informations C4C et locales** p3

Vie des commissions p4 & 5

Histoires de Vaour p6

Festival Été de Vaour p7

Se déplacer facilement p8

Courrier lecteur p9

**INFORMATIONS PRATIQUES** p10

### Conseil municipal du 19 mai 2016- Synthèse

NB : Les compte-rendus officiels sont disponibles à la mairie et sur le site web municipal <http://www.vaour.fr>

#### ■ Délibérations

##### -Rejet de l'arrêté préfectoral de fusion des communautés des communes 4C et 3CS

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Se prononce défavorablement sur l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 fixant le périmètre de la nouvelle communauté de communes par la fusion des communautés de communes « du Cordais et du Causse » et « Carmausin-Ségala ».

- Rejette l'intégralité du projet de statuts annexé audit arrêté.

- Demande qu'une véritable concertation, tenant compte de l'avis formulé par les communes concernées, soit examinée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, dans une véritable logique de bassin de vie et d'une réelle prise en considération des intérêts des populations.

- Souhaite rappeler que « le périmètre d'un E.P.C.I » est et doit rester **un outil de proximité** au service des communes rurales et des habitants qui y vivent.

##### -Choix d'un avocat suite à une requête du Tribunal administratif demandant l'annulation de l'arrêté municipal du 21 décembre 2015

M. Jean-Pierre Arphi a fait un recours au Tribunal Administratif de Toulouse demandant l'annulation de cet

arrêté.

Il convient de choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune. Monsieur le Maire propose Maître Monique Wormstall avocat à Albi. Le Conseil Municipal accepte ce choix.

##### -Bail commercial épicerie de Vaour

La commune s'était engagée à réviser le bail commercial de l'épicerie, située rue principale à Vaour.

Mme Barbara ARNAL ne souhaite plus occuper le logement situé au 1er étage, ni le fournil. Le bail ne concernera que la partie magasin.

M. le Maire propose de réviser le montant du loyer commercial sur la base de 1 800 €/an soit 150 €/mois, à compter du 1er novembre 2015. Proposition acceptée.

#### ■ Informations générales:

- **Convention Commanderie pour Été de Vaour** : la convention ne peut être renouvelée tacitement. La commission de sécurité doit étudier l'utilisation de la Salle Voutée.

- **Convention avec l'association Football Club Vaourais** pour la mise à disposition des vestiaires. Jusqu'à présent aucune convention n'a été signée, celle-ci est nécessaire.

- **ADMR** : La commune met à disposition un bureau dans la maison de service au public (ancienne gendarmerie) moyennant un montant de la participation à 130 €/mois.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ■ Questions diverses :

- **L'Eté de Vaour** demande si l'association peut utiliser l'appartement de l'ancienne perception pour loger les techniciens pendant le festival et utiliser le garage de l'ancienne gendarmerie pour stocker du matériel (du 30 mai au 30

septembre 2016). Le conseil municipal accepte de mettre à disposition ces 2 locaux.

- **Accueil des migrants** : Il y a peu de disponibilité de logement à Vaour. La commune de Penne met à disposition un logement communal.

### **Conseil municipal du 16 juin 2016- Synthèse**

#### ■ Délibérations

##### **-Service Eau Vaour - Vote de crédits supplémentaires**

Les crédits du budget de l'exercice 2016 prévus pour ce poste se révèlent insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes.

| INVESTISSEMENT : |   | DEPENSE€     | RECETTE€     |
|------------------|---|--------------|--------------|
| 203 (041)        | Frais d'études, recherche, développement      | 47303        |              |
| 2315 (041)       | Installation, matériel et outillage technique |              | 47303        |
| <b>TOTAL :</b>   |   | <b>47303</b> | <b>47303</b> |

##### **-Création d'une Maison de Service au Public (MSAP)**

La réalisation de ce projet suppose une labellisation de MSAP délivrée par la préfecture. Cette labellisation est conditionnée par l'obtention des partenariats avec des services officiels.

La Poste et la CARSAT ont donné leur accord pour être partenaire de cette MSAP.

D'autres partenariats sont en cours. Le Conseil Municipal accepte la création d'une Maison de Services au Public sur la commune de Vaour.

#### ■ Informations générales :

-**Voirie 2016** : le tour de la voirie communale a été fait par avec Mr MAFFRE qui doit faire un devis.

-**Diagnostic énergétique des bâtiments communaux** : le

bilan n'est pas trop mauvais, il faut refaire l'éclairage à la salle des fêtes et changer le système de chauffage. Trifyl peut nous accompagner pour un système de chaudière à granulés ou copeaux de bois.

#### ■ Questions diverses :

-**Logements communaux** : certains sont vétustes, quelques travaux sont à prévoir à l'épicerie et au presbytère.

-**Convention avec le club de football** : quelques points sont à revoir.

-**Recensement population** : notre commune doit réaliser le recensement de la population en 2017. Il se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Le questionnaire pourra être rempli par internet.

### **Conseil municipal du 15 septembre 2016- Synthèse**

#### ■ Délibérations

##### **- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Le rapport est public et est en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le transmet aux services préfectoraux.

##### **- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015**

D'une manière analogue le conseil municipal adopte le rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 et le transmet aux services préfectoraux.

##### **- Convention plan neige avec le Conseil Départemental du Tarn**

Les voies concernées par cette convention sont les routes départementales N° 15, N° 28, N° 33, N° 168.

##### **- Loyers nouveaux logements**

suite à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gendarmerie et de ses deux logements, il y a lieu de fixer le montant des loyers. Après étude, le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1er octobre 2016 les loyers mensuels comme suit :

- l'appartement T5 de 105 m<sup>2</sup> : **420 €** hors charges

- l'appartement T4 de 93 m<sup>2</sup> : **372 €** hors charges

Chaque année le loyer sera révisé automatiquement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

#### ■ Informations générales :

-Service eau : la commune n'a pas eu besoin de couper l'eau malgré la sécheresse. Il reste à entamer les travaux de la Bôle pour raccorder les habitants sur des compteurs individuels.

-Vente du minicar du ramassage scolaire : il est estimé entre 4 500€ et 6 000 €.

## INFORMATIONS C4C

### CONSEILS de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (C4C)

#### CONSEIL DU 19 AVRIL 2016

##### ■ TAUX D'IMPOSITION

##### -Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé à 12,32% pour toutes les communes sauf pour Les Cabannes et Cordes où il sera de 9,14%.

##### -Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti

Le conseil a fixé les taux de ces taxes en augmentation.

##### ■ Budgets 2016

Le conseil vote les différents budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 :

- Budget général
- Écoles
- Ordures ménagères
- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Transport à la demande
- Cuisine de Fontbonne
- Maison des Services au Public

##### ■ Décisions

##### Tarifs des médiathèques et de la Maison des Services au Public

Le conseil fixe à 5 € l'abonnement annuel aux médiathèques de Cordes et de Vaour pour les habitants de la communauté de communes, à 10 € pour ceux qui n'y habitent pas. Cet abonnement est gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, pour les bénéficiaires du RSA et ceux du minimum vieillesse. Les tarifs de la Maison de Services au Public, appelée l'ESCALE, concernent les prestations de reprographie.

##### **CONSTRUCTION DES GARAGES ET ATELIERS TECHNIQUES DE LA 4C**

Le budget d'investissement des ordures ménagères prévoit la construction d'un garage et d'un atelier pour que tous les véhicules soient abrités et que les agents puissent effectuer de petits travaux sur le matériel. Le conseil décide de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

##### **AMÉNAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE PENNE**

Les travaux concernent l'Office de Tourisme et l'Espace de rencontre prévus au rez de chaussée, les investissements concernant la Maison Partagée à l'étage sont du ressort de l'association C'Vital et la commune de Penne. Le conseil approuve l'attribution des marchés aux entreprises.

##### **AUTRES DÉCISIONS**

Le conseil approuve l'adhésion de la communauté de communes au dispositif expérimental de simplification et de rénovation des contrats passés par la CAF sur la petite enfance et la jeunesse.

Il approuve également la mise à disposition de Familles Rurales d'une salle de l'école de Penne pour y installer un espace de vie sociale.

Il fixe à 650 € maximum par élève la participation financière réciproque aux frais de fonctionnement des écoles.

Le conseil approuve la convention sur le réseau d'écoles. Il décide des modalités d'application des amortissements dans les comptes. Il autorise le Président à demander des subventions pour les travaux d'économie d'énergie à l'école primaire de Milhars et pour les travaux à l'école de Vaour.

#### CONSEIL DU 26 MAI 2016

##### ■ FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le conseil se prononce défavorablement sur la fusion des communautés de communes « du Cordais et du Causse » et « Carmausin-Ségala ».

##### ■ VOIRIE

Le conseil vote le budget voirie et les investissements voirie d'un montant de 505 883 € en 2016 dont 18 024 € pour la commune de Vaour. Il décide de demander au département la subvention FAVIL correspondant à ces travaux.

Il prend les décisions permettant le fonctionnement de la Maison de Services au Public, le Réseau d'Assistantes Maternelles, les activités périscolaires et valide le projet éducatif territorial. Il accorde une subvention de 45 € par enfant pour le voyage scolaire de l'école de Milhars.

*De manière générale, vous trouverez plus de précisions sur le site <http://4c81.fr/>.*

#### **Zoom sur Marie, nouvelle Vaouraise**

Marie Andersen habite à Vaour depuis deux ans. Psychologue en Belgique, elle venait depuis plusieurs années à Aymes, en vacances et aussi pour y écrire des livres. Comme elle trouvait que chaque année il lui était plus difficile de repartir, elle est finalement restée ! Pour s'intégrer dans la vie du village, Marie a rejoint la commission aménagement de la mairie car elle trouve l'aspect extérieur de Vaour un peu tristounet avec un potentiel charme pas assez exploité. Elle a donc commencé par fleurir les jardinières existantes et comme les bordures du parvis de l'église étaient cassées et donc dangereuses pour les enfants qui auraient pu tomber sur la route, Marie et les autres membres de la commission aménagement ont joint l'utile à l'agréable et construit eux-mêmes des jardinières en bois en guise de garde fous, ce qui était très bon marché.

Marie y a planté de belles fleurs vivaces et peu gourmandes en eau. En partie, ces fleurs viennent de semis et de boutures que Marie a fait pousser chez elle. Elle aime faire des propositions simples et concrètes pour débloquer les problèmes, par contre les critiques stériles la découragent.

Vous pouvez la voir souvent en vélo entre Aymes et le village. Merci Marie pour ton aide efficace !

**COMMISSION PATRIMOINE****Le chantier international à la Commanderie de Vaour**

Du 10 au 29 Juillet, 13 jeunes étrangers et français ont participé à un chantier de dévégétalisation à la Commanderie de Vaour .

Il s'agissait de nettoyer l'ensemble des murs du lierre, des arbustes et autres buissons qui s'infiltrent entre les joints et descendent les pierres .

Le groupe travaillait chaque matin et les après-midi étaient réservés à des activités de loisirs (baignades, visites, descentes en canoë )

Les jeunes étaient hébergés sous tentes et utilisaient la cuisine et la salle du Muret pour prendre les repas et passer les soirées.

Si l'arrivée à Vaour et l'hébergement sous tente en a surpris plus d'un, l'adaptation s'est vite faite et l'ambiance au sein du groupe était vraiment chaleureuse, les séparations en fin de séjour ont été chargées d'émotion .



C'est au cours des pots d'accueil offerts par la mairie et du repas partagé sur le site que la rencontre avec quelques habitants a pu se faire de façon très cordiale.



Ce projet, initié par la mairie et Odile Alègre, selon les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France que nous avons rencontré, n'a pu se faire qu'avec l'aide de CITRUS qui organise la logistique et le recrutement des jeunes, de Roland Gillet et de David Vasseur qui nous ont fait profiter de leurs compétences en bâtiment, qui ont prêté du matériel et qui ont consacré du temps sur le chantier, enfin du Conseil Régional et de la 4C pour l'aide financière.

Merci aussi à la famille Bessière qui a accueilli les jeunes et leur a offert les produits de la ferme et aux habitants de Vaour qui ont également participé à ce chantier.

L'objectif a été largement atteint et la Commanderie a changé d'aspect.

Outre que les travaux vont ralentir la dégradation du bâti, ce patrimoine est maintenant plus visible et si le projet peut se poursuivre, des archéologues pourront faire leur étude.

**Zoom sur Jean-François, notre employé municipal**

Jean-François Pitaval (Jeff pour ceux qui le connaissent) a choisi d'être notre employé municipal il y a quatre ans parce qu'il est habitant de Vaour et qu'il aime le travail varié que cela représente. Voyez plutôt : Tous les jours, c'est l'eau qui l'occupe ; il vérifie que le chlorateur et les pompes fonctionnent bien et si la consommation journalière est correcte. Si ce n'est pas le cas, il vérifie qu'il n'y a pas une piscine qui se remplit (même une petite piscine de 10 à 15m<sup>3</sup> représente le double de la consommation du village pendant un jour !) Si le lendemain tout n'est pas rentré dans l'ordre, Jean-François va à la recherche d'éventuelles fuites d'eau, ce qui prend beaucoup de temps.

Après l'eau, il y a l'assainissement : 2 fois par semaine Jean-François bascule les vannes de la station d'épuration d'un bassin à l'autre et nettoie les grilles d'objets encombrants (exemple : lingettes!) car s'il y a par exemple un orage, les eaux usées passeraient au dessus des bassins et ne seraient pas épurées par les roseaux. Par contre, si les gens étaient plus respectueux, il y aurait beaucoup moins de temps à y passer ! En plus de ces travaux réguliers, il y a l'entretien des espaces verts, tondeuse et débroussailluse et l'hiver le ramassage des feuilles mortes.

Jean-François vide aussi les poubelles et entretient les bâtiments de la commune (école, médiathèque, logements municipaux) et le parc matériel (tracteur, tondeuse, etc.)

Ponctuellement Jean-François aide à la pose des compteurs d'eau et aux travaux sur le réseau d'eau.

Vous voyez, Jean-François est plutôt occupé !Ce qu'il n'aime pas : les gens pressés qui ne comprennent pas qu'ils ne sont pas forcément prioritaires pour un dépannage. Depuis juillet il est aidé par Jérémie Steil 20h/ semaine et pour une année. Merci Jean-François pour tout ce travail et ta bonne humeur.

## VIE DES COMMISSIONS

### COMMISSION AMENAGEMENT

- Le parvis de l'église qui sert de boulo-drome et d'emplacement pour le marché a été équipé de jardinières le long de la route pour bien sécuriser l'espace et deux bancs. Merci à David, Marie, Jean-Pierre et Fred qui ont œuvré bénévolement à ces réalisations. La commune a acheté un banc entourant un arbre.
- Un panneau d'information touristique a été installé près de la médiathèque au croisement de la route de Belaye.
- Des radars pédagogiques ont été installés pour renforcer la limitation de vitesse dans le bourg.



Photo de famille des exposants du marché de Vaour, tous assis sur le nouveau banc entourant un arbre.

*La commission aménagement planche sur l'idée d'éteindre l'éclairage public durant la nuit. Ce projet demande réflexion et nécessitera l'installation d'un programmeur. La commission écoutera avec attention vos commentaires.*

### COMMISSION EAU—ASSAINISSEMENT

Suite et grâce à la "chasse aux fuites" menée par notre équipe municipale, la consommation journalière de notre commune a baissé d'environ 25m<sup>3</sup>/J soit un total cumulé de 9000m<sup>3</sup> pour l'année, c'est considérable. Maintenant, la consommation journalière en "période basse" (printemps-automne-hiver) est de l'ordre de 40m<sup>3</sup>/J (au lieu de 65m<sup>3</sup>/J par le passé) et celle en "période haute" (été) de l'ordre de 65m<sup>3</sup>/J (au lieu de 90m<sup>3</sup>/J par le passé)

La demande en eau fut assurée à 100% par le captage de la verrerie basse (1/3 vers le château d'eau des gouttières - 2/3 vers le château d'eau de la commanderie). Seul les pics exceptionnels au cours de la saison estivale (Début Aout/Mi-Septembre) ont conduit à la remise en route du captage de Magné pour assurer une demande supplémentaire de l'ordre de 25m<sup>3</sup>/J à 30m<sup>3</sup>/J. Aucun besoin complémentaire d'eau d'appoint n'a été nécessaire auprès de la commune de Rousseyrolles.

L'installation d'un appareil de mesure de dosage en chlore associé au processus semi-automatique du pompage de la verrerie basse a permis une fourniture d'eau potable conforme aux normes selon les contrôles menés par l'ARS.

Les travaux d'amélioration du réseau concernant la cité du lac sont programmés fin 2016/ début 2017.

Pour l'assainissement, la reprise du projet défini par le schéma directeur d'assainissement est en cours

=> Mise aux normes de l'assainissement de la cité du lac

=> Raccordement du quartier dit "des glycines" au réseau de traitement.

### COMMISSION ECOLE

#### Une nouvelle cour pour l'école

L'école reste une priorité du conseil municipal tout comme l'ensemble des services publics car leur présence est essentielle pour créer les conditions d'une égalité territoriale. Après la perte d'un poste à la rentrée sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal Penne -Vaour, l'école de Vaour comprend désormais une classe pour l'ensemble des années de la maternelle (de la très petite section à la grande section) et un CP – CE1, alors que les CE2 – CM1 – CM2 sont à Penne. Cette organisation permet de n'avoir qu'un double niveau pour les classe de CP et CE1 et donc des conditions optimales pour les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture).

Après avoir travaillé sur la signalisation de l'école, le réaménagement de son parking et de son grillage, les commissions Ecole du conseil municipal et de la communauté de communes au côté de l'équipe pédagogique et de l'association des parents d'élèves ont repensé la cour de l'école.

Le constat de la vétusté des équipements et de la dangerosité de certains aménagements a conduit à réaménager entièrement l'espace pour donner plus de place aux jeux collectifs et aux vélos. Il y a un jeu de grimpe et de glisse pour les 2- 10 ans aux normes actuelles et toujours le bac à sable pour le plaisir des plus jeunes. Dans la cour de l'école, un revêtement sécurisé a été posé autour de l'aire de jeu. Des traçages au sol pour délimiter les zones de jeux et de circulation aux alentours devraient permettre de finaliser le projet de réaménagement.

## HISTOIRES DE VAOUR

Dans les années 1960 la population de Vaour était de 302 habitants et... il y avait de nombreux commerces :

- **Un garage** situé à l'entrée de Vaour, ainsi qu'un atelier sur la place du Coq et un autre dans l'impasse des Glycines. Tout cela était tenu par Georges et Félix Fauciel, deux frères qui faisaient les réparations sur les vélos ainsi que le ferrage des chevaux. Plus tard Georges Fauciel a acheté à M.Cabares le garage situé à l'emplacement actuel.

- **Deux cafés** : Un à l'hôtel du Parc (actuellement le Relais des Templiers), tenu par M. et Mme Richard qui faisaient également restaurant et épicerie, M. Richard avait son épicerie ambulante pour les environs de Vaour. L'autre café se trouvait à l'hôtel du Nord. Il était tenu par Mme Tabarly, elle faisait restaurant et cantine scolaire.

- **Deux épiceries** : Celle de M. et Mme Richard et l'autre à l'emplacement actuel de la friperie, tenu par Mme Galabert.

- **Deux boulangeries** : Une où se trouve actuellement l'épicerie de Vaour, tenue par M.Fagegaltier, l'autre dans la maison Frangeville, tenu par M.Caussanel. Les dimanches, les gens faisaient la queue pour pouvoir acheter leurs gâteaux..... Les deux boulangeries pratiquaient pour les agriculteurs l'échange blé/pain, soit 1KG de blé pour 1KG de pain.



- **Une boucherie** tenue par M. André Thouron actuellement maison de I.Tillie.

- **Un magasin Catena**, actuellement la friperie de Vaour.

- **Une mercerie, bonneterie, journaux, tabac, coiffeur, tailleur**, tenu par M Maury actuellement maison de N. Izard, qui vendait également des vestes de chasse, cartouches, bleu de travail....

- **Une couturière** Mme Henriette Tournier, maison de P. de Rogers, elle cousait sur le trottoir devant sa porte les jours de beau temps et surtout pour pouvoir discuter....

- **Un magasin d'électroménager** dépositaire de la marque Thomson-Ducretet, tenu par M Marius Gely magasin situé dans sa maison.

- **Un cordonnier**, M.Pechberty, rue de Sacourieu

- **Le B.H.V (Bazar des Habitants de Vaour)**, vente de journaux, petite mercerie, etc. se tenait dans la maison actuelle de Mme Richard. tenu par E. Bousquet puis par Bettina Charreton

- **Deux scieries** : l'une située à proximité de la Sica et tenue par M. Papi, l'autre Route de Penne tenue par M. Pierre Vigroux.

- **Deux entreprises de maçonnerie** : l'une rue de Sacourieu tenue par M. Louis Alègre l'autre tenue par M.Angély Plantade qui avait toujours des sabots en bois à ses pieds.

Et bien sûr un bureau de poste, une perception, une école et une mairie.

Anciens et moins anciens, si vous avez des histoires ou anecdotes à raconter sur des lieux, des événements de Vaour, n'hésitez pas à nous l'adresser. Nous serons heureux de le publier dans les prochains numéros.

## Le FESTIVAL L'été de Vaour

Cette 31<sup>e</sup> édition fut une très belle réussite et montre la pertinence des efforts menés par l'association pour restructurer l'aménagement du site, et améliorer l'accueil et les activités proposées au public du festival. Spectateurs, artistes et professionnels du spectacle vivant ont également mis en valeur la qualité artistique de cet évènement. Avec 98 % de remplissage des spectacles payants et aucune annulation, le succès était bel et bien là !

Parmi les nouveautés, le retour du chapiteau mis à disposition par l'association Circonflex a fait salle comble pendant tout le festival.

De plus, il a permis de replier le concert du groupe *Jim Murple Memorial*, qui a fait danser plus de 800 personnes sous sa toile un soir de pluie. Le nouveau restaurant de *L'été de Vaour*, imaginé en partenariat avec *Les Conserves de Garrissou*, a également bien fonctionné avec plus de 350 repas servis.

Une édition très chaleureuse avec une belle ambiance familiale qui s'est déployée dans le champ, autour des jeux en bois, du manège de Victor Betti, des ateliers de création quotidiens, et du coucher de soleil mythique que l'on aperçoit depuis le bar du pré !



Seule ombre au tableau et nous le déplorons: les actions extérieures survenues lors de l'inauguration. *L'été de Vaour* et tous ses partenaires soutiennent ensemble depuis plus de 30 ans la culture en milieu rural et c'est cela que nous fêtons chaque année début août à Vaour. En agissant ainsi, ces personnes fragilisent et le festival et le village.

Cela étant, nous remercions à nouveau tous ceux qui nous aident à faire de ce festival un si beau lieu d'expression, de partage et de rencontres autour du spectacle vivant. Un travail énorme, qui demande l'aide de beaucoup d'entre vous, qu'ils soient bénévoles, hébergeurs, prêteurs de lieux et de matériel, partenaires, donateurs, coups de main d'un jour ou de toujours, merci à vous !

La 32<sup>e</sup> édition du festival aura lieu du 2 au 6 août 2017 !

En attendant, j'espère que nous aurons le plaisir de nous retrouver autour des spectacles accueillis en saison au Théâtre de la Commanderie, dès cet automne.

Merci à tous,

Stéphane Bou & Leïla Amini pour L'été de Vaour

**LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS de L'été de Vaour**  
**Vendredi 28 Octobre, 19h**, Théâtre de la Commanderie  
 « **Cabaret Fissures** » de Cie L'immédiat/Camille Boitel  
 Avec **bar et petite restauration à la voûte, chauffée !**

Plus d'infos sur [www.etedevaour.org](http://www.etedevaour.org)

*Un grand merci également à Laura Vincent, depuis quatre ans salariée à L'été de Vaour, qui arrive au bout de son contrat et a décidé de continuer autrement son implantation sur notre territoire. Marieke Lanoje la remplacera dès fin octobre sur les missions d'administration tout en poursuivant le développement des partenariats privés.*

## NOUVEAUX SERVICES

## SE DEPLACER FACILEMENT AUX ENVIRONS

## REZO POUCE s'installe à Vaour et sur la 4C

C'est le premier réseau d'**autostop organisé et sécurisé** en France. C'est un moyen de déplacement convivial, écologique et économique ! Ce dispositif simple et accessible a pour but d'offrir plus de mobilité à tous. Le réseau vous permet de vous rendre chez le médecin, aller à la gare, aller faire vos courses... Il répond aussi bien à des problématiques sociales qu'environnementales. Le partage des véhicules permet d'augmenter le nombre de passagers dans celui-ci, évitant ainsi l'autosolisme, et augmente ainsi la convivialité. Cela permet également le désenclavement du milieu rural

**Comment ça marche ?**

**L'inscription** : Passager et conducteur signent la charte de bonne conduite et fournissent une pièce d'identité afin de participer à la **sécurisation du réseau**. Ils reçoivent un kit de mobilité dans lequel se trouvent toutes les informations nécessaires à la pratique de Rezo POUCE ainsi qu'une carte d'adhérent. Le dispositif est accessible dès 16 ans avec la signature d'une autorisation parentale.

Cela se fait dans un point relais (bureaux 4C aux Cabannes, friperie Familles Rurales à Vaour, etc.) ou directement sur le site internet [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)

**L'utilisation**

Le **passager** se rend ensuite à un **arrêt sur le Pouce**, muni de sa fiche destination. Le **conducteur**, muni de son macaron apposé sur son véhicule, s'arrête lorsqu'un passager se trouve sous un arrêt sur le Pouce et l'amène à destination. C'est **spontané**, il n'y a pas de prise de rendez vous.

**Position des 4 arrêts de Vaour :**

- près de l'église, D15, direction St Antonin
- entrée de Vaour, D15/D33, direction Cordes/Gaillac
- intersection Commanderie/Itzac, D33/VC1/VC3, direction Cordes
- intersection Penne, D33/D15, direction de Penne



## TRANSPORT A LA DEMANDE

Les services vers la Gare et vers Cordes sont maintenus ainsi que les tarifs :

5,00 € par personne et par trajet pour la Gare,

4,00 € par personne et par trajet pour Cordes.

Le Taxi Cordais de Mr Anthony BELLENGER continue à assurer ces services dans les mêmes conditions et reste joignable au : 06.22.42.72.11.

Une nouvelle organisation du Transport à la demande est à l'étude avec le Conseil départemental du Tarn. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en temps voulu des changements mis en place.

## VOUS VOULEZ APPRENDRE A DANSER ?

Démarrage des cours de danses "VAOUR Loisir +++ le **lundi 09 janvier 2017**:

- **Initiation : 19h/20h**, minimum pour démarrer un cours 4 couples (possibilité de cours particulier pour l'initiation)
- **niveau 1 : 20h30/21h30**

1er trimestre: **ROCK-SALSA-BACHATA** Initiation & niveau1

2eme trimestre: **CHA CHA-TANGO-RUMBA** Initiation & niveau1

**Contact:** Christian VIGUIE 0614881786

## COURRIER LECTEUR

La rubrique « Courrier des Lecteurs » est faite pour que chacun puisse s'exprimer et donner son opinion sur tout sujet concernant les habitants de Vaour. Nous refuserons les courriers anonymes, et ceux dont le contenu est injurieux ou diffamatoire. Vos adresses email ne seront jamais publiées. Tout courrier ne doit pas dépasser 1400 signes.

Le conseil municipal se réserve le droit de raccourcir le texte pour des raisons d'espace, ou de différer sa parution, en accord avec l'auteur.

Envoyez vos courriers à la Mairie de Vaour ou par email à : [laurent.roger7@gmail.fr](mailto:laurent.roger7@gmail.fr)

### L'obsession de nuire

Que l'on aime le suffrage universel ou non, tout élu de la République démocratiquement désigné pour exercer son mandat doit être respecté, quelque aversion ou réprobation que certains peuvent nourrir, aussi le traitement infligé à T. Carcenac, conpués et agressé lors de l'ouverture du dernier festival est-il indigne et intolérable.

Mais ce n'est pas tout: dans la nuit du 25 au 26 août, un libellé fielleux a été placardé sur nos murs ; on ne s'étendra pas sur ce charabia indigeste, verbeux, d'une ineptie confondante qui, par un amalgame spécieux, fustige Été de Vaour, PS., Municipalité et Conseil Départemental, tous coupables et condamnés à tomber la tête dans le même panier.

En 2015 c'était Vaour avec « V comme Vichy ». Cette année c'est « Vaour au pays des soviets »... Au fil de leurs trouvailles ces médiocres héritiers de Bakounine, vengeurs masqués au petit pied nous traiterons de Nazis, de Tontons Macoutes, ou pire si possible.

Que certains élus ou citoyens ayant abondamment pétitionné en leur faveur soient ainsi remerciés du soutien qu'ils leur ont apporté est une chose ; c'en est une autre de stigmatiser la communauté villageoise tout entière, élus, militants associatifs ou simples habitants. En quoi sommes nous responsables du projet de Sivens, de ses avatars et de son drame ? Pourquoi est-ce ici que doivent se régler les comptes en prenant pour otage un festival qui n'en peut mais ? . La saison estivale est riche en événements d'importance, Pause Guitare, Fête des Vins et bien d'autres mais c'est Vaour et seulement Vaour qui est l'objet de ces provocations sans raison ni discernement. Il est vrai qu'il est plus facile et surtout moins risqué de déstabiliser la structure la plus faible, d'autant que l'on espère recruter sur place quelques alliés de circonstance.

Vaour vivote sa modeste existence comme des dizaines de villages voisins en proie aux difficultés d'un monde rural de plus en plus dégradé. Mais tous n'ont pas un festival à défendre contre des agitateurs inconséquents, de surcroît courageusement anonymes. Notre image et notre réputation en sont obérées, chaque déplacement alentour nous le rappelle.

Tout cela mérite réflexion, non ?

G. Bousquet  
Ancien maire, ancien Conseiller Général

Gérard Le Got  
Ancien président de l'É. de V

## Réunions citoyennes tous les premiers samedis du mois

Chaque mois un sujet choisi par le conseil municipal sera discuté. Un autre temps sera réservé à d'autres sujets proposés par les participants pour être débattus.

### Carnet de l'état civil

#### Naissances

Naissance de Alchémille Mathieu, le 22/06/2016  
fille de Soizic Le Bret et de Loïc Mathieu

#### Décès

Décès de MebarkaBoudjadja le 24/08/2016  
Décès de Richard Duncan O'Neill le 25/09/2016

### LES ECHOS DE VAOUR

Mairie de Vaour  
81140 Vaour

Responsable de la publication : Pascal Sorin.

#### Ont participé à ce numéro :

Alain Chauvin, Bernard Holderlé, Gérard Lanoye, Cécile Le Houezec, Claude Rey, Laurent Roger, Léonore Strauch, Marielle Vasseur,

#### Maquette et mise en page :

Marielle Vasseur et Laurent Roger

## Comment résoudre vos DIFFERENDS, LITIGES et CONFLITS avec l'ACCORD amiable et contractuel à la procédure judiciaire...

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trouver une issue amiable rapidement à un différend\* civil entre deux personnes physiques ou morales.

Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire du Ministère de la Justice. Il se met gracieusement à votre disposition (*Particulier et/ou Professionnel*) pour vous conseiller et peut-être aussi pour résoudre les « différends » qui vous opposent à d'autre(s) parties(s). Il est tenu, par serment, à l'obligation de réserve et au secret.

Procédure simple et amiable, elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier.

**M. PERY J.L** est votre conciliateur de justice sur Vaour nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de TOULOUSE. Il reçoit sur R.D.V dans les locaux de la « Maison de Services au Public » de Vaour.

Adressez votre demande d'information et/ou précisez votre volonté de rédiger une SAISINE de conciliation : **e-mail** : [jean-luc.pery@conciliateurdejustice.fr](mailto:jean-luc.pery@conciliateurdejustice.fr)

Vous pouvez aussi contacter votre Mairie qui se mettra directement en relation avec le Conciliateur.

Le Décret 2015-282 du 11 Mars 2015 précise certaines modalités.

(\*) les différends, litiges et conflits doivent relever de la compétence juridictionnelle du Tribunal d'Instance d'ALBI.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### SERVICES DE LA MAIRIE

|   |  |
|---|--|
| <p>Tel 05 63 56 30 41<br/>Lundi : 13h30 - 17h30<br/>Mardi : 13h30 - 17h30<br/>Jeudi : 8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30<br/>Vendredi : 13h30 - 17h30</p>                              | <p>Pascal SORIN, Bernard Holderlé, Léonore Strauch et Marielle Vasseur reçoivent sur rendez-vous. auprès du secrétariat de mairie</p>  |
| <p>Adresse mail : <a href="mailto:mairie.vaour@wanadoo.fr">mairie.vaour@wanadoo.fr</a><br/>Plus d'infos sur le site web <a href="http://www.vaour.fr">http://www.vaour.fr</a></p> | <p>Réunion mensuelle Municipalité / habitants de Vaour, "Réunion citoyenne" : <b>1er samedi du mois</b>, 10h à 12h à la salle de la mairie.<br/>( la prochaine réunion est donc le <b>samedi 5 novembre</b>)</p> |

#### AUTRES SERVICES

| <b>URGENCES</b>   | <b>SAMU : 15</b> | <b>POMPIERS : 18</b>   | <b>GENDARMERIE : 17</b> |
|---|------------------|--|-------------------------|
| <p><b>MEDECINS</b> Tel 05 63 56 18 22<br/>Dc CHAUCOT :<br/>Lundi : 16h30 - 18h et Mercredi : 11h - 12h<br/>Dc CHAUTARD :<br/>Mardi : 11h - 12h et Vendredi 16h30 - 18h</p>                      |                  |  |                         |
| <p><b>AGENCE POSTALE</b> Tel. 05 63 56 98 38<br/>Du Lundi au Samedi: 9h30 - 12h30<br/>La conseillère financière Sophie FABRE reçoit à la poste de Cordes sur rendez-vous Tél 05 63 56 87 93</p> |                  | <p><b>MEDIATHEQUE</b> Tel. 05 63 45 01 84<br/>Mercredi : 10h - 12h et 15h - 18h<br/>Jeudi : 10h - 12h30<br/>Samedi : 16h - 18h - Fermée les jours fériés</p> |                         |
| <p><b>EPICERIE, rue principale</b><br/>Du Lundi au Samedi : 8h - 12h<br/>Tel 05 63 56 34 40</p>   |                  | <p><b>EPICERIE Elipse, rue de la poste</b><br/>Du Mardi au Samedi : 13h30 - 19h30<br/>Jeudi: 10h30-13h et 13h30-19h30</p>                                    |                         |
| <p><b>GARAGE</b> Tel. 05 63 56 30 12<br/>Du Lundi au Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h<br/>Dimanche : 8h - 12h</p>   |                  | <p><b>TAXI GILLES</b> Tel. 06 16 30 14 90</p>  |                         |
| <p><b>DECHETERIE DES CABANES</b><br/>Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi<br/>10h - 12h et 14h - 18h</p>   |                  | <p><b>FRIPERIE</b><br/>Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30<br/>Samedi : 15h - 18h</p>  |                         |